

RÈGLEMENT NUMÉRO 48-04 – ANNEXE « A »

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT OU D'ÉCHANGE DES TITRES DE TRANSPORT

5. EXPIRATION DE LA CARTE OPUS

5.1 CARTE OPUS SANS PHOTO

Une carte OPUS sans photo expire tous les 4 ans :

5.1.1 Si la carte OPUS sans photo expire dans moins de 3 mois ou si elle est expirée depuis moins de 6 mois

◆ Au Terminus Joliette :

Le client peut se présenter au Terminus Joliette avec sa carte OPUS expirée ou qui expirera dans moins de 3 mois.

- Si la carte OPUS sans photo possède le masque « Carte à durée de vie limitée », une nouvelle carte OPUS devra être défrayée par le client selon la tarification en cours.
- Si la carte OPUS sans photo possède le masque « Cette carte à puce est rechargeable », une nouvelle carte OPUS lui sera remise gratuitement.

Dans les deux cas, tous les titres qui étaient présents sur la carte expirée seront transférés sur la nouvelle carte.

◆ Dans une agence autorisée :

Le client peut se procurer une nouvelle carte OPUS dans une agence où il devra payer le montant de la carte OPUS et charger ce support de titres de transport puisqu'il est impossible d'acheter une carte OPUS vierge.

Les titres sur l'ancienne carte OPUS ne sont pas chargés sur la nouvelle carte OPUS, pour cela le client doit se présenter soit au Terminus Joliette, au Terminus Terrebonne ou à la billetterie métropolitaine Radisson pour la recharge de ces titres.

Le client devra fournir :

- ❖ L'original du reçu d'achat de la nouvelle carte OPUS
- ❖ La carte OPUS expirée ou qui expirera dans moins de 3 mois
- ❖ La nouvelle carte OPUS

5.1.2 Si la carte OPUS est expirée depuis plus de 6 mois :

Le client doit se présenter au Terminus Joliette, au Terminus Terrebonne, ou à la billetterie métropolitaine Radisson avec sa carte OPUS expirée.

- Si la carte OPUS expirée depuis plus de 6 mois est LISIBLE, les titres du CRTL encore présent sur cette carte seront rechargés sur la nouvelle carte OPUS. Pour la recharge des autres titres de transport émis par toute autre autorité organisatrice de transport, le client devra valider avec cette AOT sa politique de remboursement ou d'échange de titres de transport.
- Si la carte expirée depuis plus de 6 mois est ILLISIBLE, le client a perdu tous les titres qui étaient encodés sur la carte OPUS.